

AFFAIRE N° 4. - Travaux confortatifs du mur de protection contre la mer au Barachois - Approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 19 OCTOBRE 1971, n° 71-4221 INFRA/AT, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a transmis un dossier d'avant-projet relatif aux travaux confortatifs du mur de protection contre la mer au Barachois.

Le montant de l'opération serait de l'ordre de QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA (15 000 000 Frs CFA).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'adopter cet avant-projet.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit du trottoir qui se trouve en bordure de mer sur la place du Barachois. Divers effondrements ont été signalés et nous avons demandé, en conséquence, à l'Equipement de nous faire une étude. C'est cette étude d'avant-projet qui vous est soumise pour un accord de principe. Vous savez, qu'actuellement, la C. F. E. fait également des travaux dans ce coin et, hier au soir, la Commission des finances et des Travaux s'est rendue sur les lieux. Monsieur GERARD va vous en parler.

M. GERARD. - Effectivement, nous sommes allés sur les lieux voir ces affaissements du trottoir du Barachois. Le plus gros affaissement est dû au fait que l'Entreprise a creusé et cassé le trottoir sur une dizaine de mètres, à peu près, pour faire arriver l'ovoloide à la mer. Il y a aussi quelques petits affaissements, relativement légers. Mais, enfin, nous avons eu tout de suite l'impression que cet avant-projet avait été traité un peu légèrement, malgré le poids des signatures qu'il y a au bas des divers plans. Pour ma part, je me souviens très bien avoir joué, dans mon enfance, sur cette digue et m'être caché dans des endroits sous la digue. Par conséquent, ce n'est pas nouveau et il n'y a pas de danger imminent. Nous avons eu la nette impression que la plupart des travaux n'étaient pas urgents et pouvaient être faits d'une manière plus légère. Le dossier présenté prévoit une grosse dalle de béton en amont de la digue, par rapport à la mer, qui n'aurait pour but que de maintenir le trottoir. Cela paraît une hérésie. Il y a quelques affouillements. Ils ne sont pas nouveaux. Ils datent d'au moins 30 ans. Les travaux sont estimés à 15 000 000. Ces 15 000 000 peuvent être utilisés beaucoup plus judicieusement ailleurs, notamment pour donner de l'eau dans certains écarts de la ville.

LE MAIRE. - Ces 15 000 000 ne peuvent pas être affectées à des affaires d'eau.

M. GERARD. - Cela demanderait quand même un emprunt.

M. TESSIER. - J e ne range à l'avis de mon collègue GERARD car j'ai eu l'occasion, non seulement de me rendre sur les lieux, mais également d'étudier le dossier. J'y ai lu "que le mur de soutènement a été construit sur des enrochements et des galets, rendant ainsi son assise perméable, et c'est ce qui permet, justement, à la partie inférieure du mur, que les joints de maçonnerie soient détruits". Or, que nous propose-t-on ? On nous propose : "au fond de la fouille, de construire un blocage de gros galets et de remplacer les remblais par des gros galets". D'une part, on nous dit que l'assise perméable provient du fait qu'on a construit sur des enrochements et des galets, et maintenant on nous dit qu'il faudra combler avec de gros galets. J'aimerais savoir où l'on veut en venir.

Par ailleurs, comme le disait mon collègue, cela coïncide avec les travaux d'égout et enfin, si l'on regarde l'estimatif, on voit que l'on fouille 2 600 m<sup>3</sup>. Tout cela est très bien, mais je suppose qu'on ne va pas laisser des trous. Lorsqu'on fait le total des m<sup>3</sup> des matériaux qui sont mis à l'intérieur, on arrive seulement à 2 290 m<sup>3</sup>. Il y a donc 310 m<sup>3</sup> de matériaux qui semblent s'envoler ou ne pas être mis. J'ai calculé. Il y a : 330 m<sup>3</sup> de béton cyclopéen ;

1 700 m<sup>3</sup> de gros galets ; 180 m<sup>3</sup> de tout venant ; 80 m<sup>3</sup> de béton trottoir - à ce moment là, que le béton soit à 150 kg ou à 350 kg, le prix est le même, 16 000 Frs le m<sup>3</sup>, quel que soit le total du béton. On arrive à 2 290 m<sup>3</sup>, d'où un "trou" de 310 m<sup>3</sup>. Cela ne me paraît pas tellement sérieux comme proposition et, personnellement, je suis de l'avis de rejeter, dans l'immédiat tout au moins, une dépense qui ne s'avère pas particulièrement urgente.

M. GERARD. - Quand il pleut dans une maison, il semble, à priori, qu'on essaie de réparer la toiture et non pas de construire un bassin, au premier étage, pour recueillir l'eau et protéger le rez-de-chaussée !

M. TESSIER. - Egalement, il faudrait profiter de l'occasion pour vérifier si les buses qui ont été mises en place pour l'ovoïde s'arrêtaient là où elles devaient s'arrêter dans le plan d'égout, parce que cela me semble quand même un peu anachronique, la fin de l'ovoïde est carrément en retrait du mur. Autrement dit, on a prévu de s'arrêter avant, de façon à faire, après, de nouveaux travaux. Cela frise presque l'escroquerie !

LE MAIRE. - Nous pouvons admettre qu'ils ont entendu parler de ces opérations et qu'ils n'ont pas voulu faire un travail qui sera ensuite cassé. Ils vont le faire, mais attendent que ce travail soit décidé ou non. Si ce travail n'était pas décidé, ils feront l'ovoïde jusqu'à la mer ; s'il est décidé, ils feront le travail en liaison, de manière à ce que les deux travaux coïncident.

M. TESSIER. - Ce n'est dit nulle part dans le dossier. Par ailleurs, je trouve dommage que ce dossier passe aujourd'hui seulement pour étude devant le Conseil Municipal alors que cela est déjà passé à la Télévision comme si les travaux étaient pratiquement décidés.

M. CHANE KUNE. - Ce n'est pas la même chose. Les blocs de béton, c'est pour mettre devant l'ovoïde, pour empêcher que la mer refoule.

M. GERARD. - Personnellement, d'ailleurs, je prétends que cette deuxième opération est encore une "snerie", car les gens n'ont jamais vu ce qu'était un cyclone ici. On propose de mettre devant la partie de l'ovoidé un barrage avec des blocs de béton que vous avez vus à la T. V. Que va-t-il se passer ? Il est certain que ces blocs sont lourds, ils vont peut-être tenir, mais, ce qui est encore plus certain, c'est que les galets vont passer par dessus les blocs. L'ovoidé sera définitivement bloqué et la plage du Barachois sera inondée jusqu'à ce qu'on envoie un bull-dozer .....

LE MAIRE. - Je voudrais d'abord rectifier un point en ce qui concerne la T. V. Elle a fait son reportage à titre d'actualité. Cela ne veut pas dire que la Télévision ait fait un commentaire officiel avant que les conseillers soient avertis. Il s'agit d'un fait d'actualité filmé en passant. Notre Conseil Municipal n'est pas mis en cause. La question est effectivement qu'il y a des travaux qui coïncident. Il y a les travaux qui s'effondrent, il n'y a pas de doute. L'eau passe sous le mur et vient miner le trottoir ; il est évident, d'un autre côté, que l'évacuation de la C.F.E doit y être pour quelque chose. Cette étude est ce qu'elle est. Nous ne

sommes pas obligés de l'accepter. Nous pouvons demander une autre étude ; nous pouvons demander de voir cela sous un autre angle. Effectivement, nous devons attendre que la C. F. E. ait fini ses travaux et remis en état la partie qu'elle a cassée. La façon dont elle va traiter cette partie pourrait nous renseigner pour la suite à donner à l'affaire.

M. GERARD. - Il est tout de même important que la C. F. E. fasse rapidement ce travail, car au premier coup de houle un peu fort la partie de la digue s'écroulera.

LE MAIRE. - Si vous êtes d'accord, nous allons mettre la C. F. E. en demeure de réaliser les travaux avant la saison des pluies. Si nous ne pouvons pas mettre la C. F. E. en demeure de faire les travaux urgents, nous la mettrons en garde sur les conséquences qu'il pourrait y avoir après un cyclone, etc ...

M. TESSIER. - Dans le dossier, il est question de refaire le trottoir, des travaux sur une longueur de 125 m. Or, la digue de protection du mur du Barachois fait quand même beaucoup plus que 125 m. Est-ce-à-dire que, dans quelque temps, il faudra refaire le reste à droite et à gauche, puisque la digue du Barachois avait été renforcée, à l'époque, sur une longueur plus grande que 125 m ?

LE MAIRE. - Il ne faut pas croire que l'Equipement a fait ce travail comme cela. C'est nous qui lui avons demandé d'étudier quelque chose. A la lueur des faits, nous voyons qu'effectivement, d'une part, il y a l'action de l'eau en dessous, et d'autre part, l'ovoides de la C. F. E. Tous ces problèmes nous éclairent à nouveau. Il y a une décision à prendre. Je pense que, sans rejeter entièrement, nous pouvons demander simplement qu'une autre étude soit faite qui nous précise le rôle joué par l'ovoides de la C. F. E, dans la dégradation de ces travaux.

M. CHANE KUNE. - Nous ne pourrions peut-être pas mettre l'Entreprise en demeure ! je relève une anomalie : quand on fait l'égout, on commence à la mer et on monte. Là, c'est justement l'arrivée à la mer qui n'est pas exécutée. L'égout fonctionne. On termine par le commencement !

LE MAIRE. - Effectivement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renvoyer cette affaire.